

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE**

Extrait N°2009-68

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Séance du 18 juin 2009

L'an deux mil neuf,
et le 18 juin à 20h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI.

Présents : Philippe Volpi, Geneviève Bonnefon, Gilbert Zanchin, Jean-Marc Deutsch, Sylvie Chauvin, Alain Baquillon, Eva Bouvier, Alain Cardon, Isabelle De Lillo-Roux, Vivianne Morel, Nicole Nesme, Claudie Pernin, Claire Salin, Julien Videau, Hubert Vilette

Absents : Benoît Brosse-Marion, Jérôme Durand, Stéphanie Pons

Pouvoirs : Romuald Christoud à Gilbert Zanchin,

Secrétaire : Alain Cardon

➤ Modification de la tarification du restaurant scolaire

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de la commission périscolaire de modifier le mode de calcul des tarifs du restaurant scolaire en se basant non plus sur un quotient municipal mais sur le quotient CAF,

Considérant que la baisse du coût d'achat des repas suite au changement de prestataire permet une diminution des tarifs,

DELIBERE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'adopter la modification du mode de calcul des tarifs en se basant sur le quotient CAF,
- d'appliquer au quotient des familles la formule suivante pour déterminer le tarif correspondant à leur quotient :
*Tarif restaurant scolaire = 1,2 + ((quotient CAF - 150) * 0,00408696)*
Le résultat est arrondi à la deuxième décimale.
- d'adopter le principe d'accorder une réduction tarifaire pour le deuxième enfant (15%) et pour le troisième enfant (25%).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme à l'original.

Au registre sont les signatures.

La Terrasse, le 18 juin 2009,
Publication le

Le Maire
Philippe VOLPI